



Ch'tiot Caquetoire...

Chaumont-sur-Tharonne Octobre, Novembre, Décembre 2022



Sologne #Le chiffre

Isabelle Piette, coiffeuse à Chaumont depuis 1989 cède son salon après 33 ans d'activités. Quatre générations ont été coiffées par ses mains expertes. En 2007 elle reprend ses études pour devenir Maître Artisan. Elle a formé au cours de ses années seize apprentis.

33



Corinne Marteau, propriétaire d'un salon sur Orléans et Chaumontaise depuis un an a choisi de reprendre le salon.

Bonne continuation à Isabelle pour sa nouvelle vie et souhaitons la bienvenue à Corinne.

Sommaire

Page 1
Le Chiffre
Actualités

Page 2
Agenda
des évènements

Page 3
Infos Pratiques

Page 4
Compte rendu conseil
Municipal
Zoom sur ...
Urbanisme

#Actualités

Billet d'humeur:

Les périodes pré-estivale et estivale ont été propices à de nombreuses animations : L'inauguration officielle de la Place Cœur des Folies et l'engagement financier affirmé de la Communauté de Communes à nous accompagner pour la réhabilitation de l'îlot « Vaussion » ; l'inauguration à titre expérimental du bouledrome éphémère ; la retraite aux flambeaux le 13 juillet suivie du spectacle pyrotechnique puis d'une « dinguerie » musicale - au jugé de jeunes participants- ; les jeux au stade le 14 juillet ; l'insensé chorégraphie « dance dans les rues » le 20 août ; la fête de l'automne et journée du Patrimoine....

Des vigiles chaumontais ont exprimé leurs réprobations. Trop de « bamboches » terme désuet pour exprimer les « ripailles », pas assez d'économie (la commune a contribué très partiellement aux dépenses), des investissements limités pour la rue du Tramway, trop de tolérance envers la jeune génération coupable de jets de pétards et de pétarades des motos...

Notre conception de la gestion publique communale consiste à réduire nos dépenses de fonctionnement, à répartir les investissements au fur et à mesure des disponibilités financières, à ne pas entrer

dans un dogmatisme sécuritaire et répressif mais à privilégier la concertation vis-à-vis des incivilités.

Nous assumons de contribuer à une reprise de la vie sociale, à recomposer avec le vivre ensemble après une période plutôt morne teintée de précautions antivirales et de méfiance envers les risques de contamination. La volonté est aussi d'accroître les animations culturelles. L'obtention d'un label « Nature + » pour la commune et le programme d'économies d'énergie (exemple de l'éclairage public) témoignent d'un engagement solidaire en faveur de la préservation de l'environnement.

Pour les doléances de toute nature, le Conseil Municipal est ouvert au public et nous sommes prêts à répondre à toutes les réprobations, qui ne doivent pas rester sous forme d'emails anonymes ou non, ou de messages sur les réseaux sociaux. Et enfin, si toutes les personnes satisfaites de la vie au sein de notre communauté pouvaient l'exprimer par un simple message d'encouragement, les services de la Mairie les accueilleront avec satisfaction.



Crédit photo Flo B. Studio



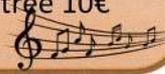


7 octobre

« Amies des voix »
Festival contes et musique
DZAAA!
Salle du conseil 18h

8 octobre

Concert musique
classique
Église Saint-Etienne
20h30 Entrée 10€



Du 2 au 8 Octobre

Exposition Atelier terre
Galerie du caquetoire
Foyer Rural



11 octobre

Départ des
grenades roses
Suivez leur parcours
sur Facebook

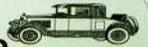
17 octobre

Octobre Rose

Séance de Yoga/Pilates animée par
Eugénie Simon
A l'espace Tharonne de **18h45 à 20h15**
Participation 10€ reversée au bénéfice de la collecte de
dons ruban rose 2022

29 octobre

Exposition de
véhicules anciens
par les
« Anciennes Chaumontaises »
9h30-13h place Beaufrère



5 novembre

Dîner dansant
par les
« Anciennes Chaumontaises »
Réservations 02.54.83.70.99

11 novembre

Commémoration
10h rassemblement au cimetière



13 novembre

1ère compétition
de l'association Dirty Paws
Forêt domaniale
entrée bleu, route de Blois
Lamotte-Beuvron



20 novembre

« Range ta chambre »
par l'Association des
Parents d'Elèves



3 décembre

Illuminations de Noël
19h Place Mottu

10 décembre

Arbre de Noël
par l'association des
parents d'élèves



Vous souhaitez plus d'infos sur ces manifestations;

Retrouvez-les sur facebook et panneau pocket ainsi que sur le site internet de la commune.

Vous organisez un manifestation, envoyez-nous vos informations sur communication@chaumont-sur-tharonne.fr

#Infos pratiques

Pour vous remercier de ne pas faire de bruit !

Pour rappel, un arrêté préfectoral de juillet 2017 définit les mesures préventives relatives à la lutte contre les bruits de voisinage. Elles concernent le comportement de personne(s) ou l'exercice d'une activité, d'origine domestique ou professionnelle.

Les travaux de bricolage, de rénovation (marteaux-piqueur, meuleuses, compresseurs...), de jardinage (tronçonneuses, tondeuses,...), qui sont susceptibles de créer une gêne par leur intensité sonore, leur durée de fonctionnement, sont autorisés **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00,**

de 14h00 à 19h00 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les occupants de locaux d'habitation doivent prendre toutes les dispositions pour éviter d'être à l'origine par eux-même ou par l'intermédiaire d'une personne, d'un animal de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Pour les activités professionnelles (agricoles, artisanales, commerciales,...), les chantiers publics et privés (entretien de voirie, construction,...), elles sont à effectuer **après 7h00 et jusque 20h00, les jours ouvrables et samedis, non autorisés les dimanches et jours fériés.** Des dérogations sont délivrées par la mairie à titre exceptionnel ou d'ur-

gence (fuite du réseau d'eau, réparation du réseau électrique,...).

Dans un cadre similaire, les véhicules à moteur doivent émettre des bruits susceptibles de ne pas causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains (r318-3 du code de la route) en particulier par des pots d'échappement non homologués ou modifiés.

En revanche, la loi de janvier 2021 sur le patrimoine sensoriel des campagnes précise que les bruits et odeurs inhérents à la vie rurale sont acceptables

(chants du coq, cloches, beuglements, ...) - si l'intention n'est pas malveillante.



Des lumières sur l'éclairage public



La réduction de la consommation d'énergie est une préoccupation inscrite depuis plusieurs années dans les actions des services techniques. A ce titre, un programme de substitution des ampoules halogènes et au sodium par des ampoules LED a été défini, qui nécessite des investissements importants pour les 323 luminaires du réseau. A présent, la perspective d'une pénurie d'électricité dans les mois à venir, les réglementations « climat et résilience », transition énergétique, pollutions lumineuses exigent de prendre des mesures radicales dès cet automne. Le conseil municipal aura à délibérer sur la proposition d'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h00 sauf pour les lampadaires positionnés le long de la D922. Les armoires électriques concernées desservent également quelques rues adjacentes. L'avant-projet sera communiqué sur Panneau-Pocket et affiché sur les panneaux d'information avant le vote pour recevoir toutes les remarques et suggestions.



Inscriptions services péri et extrascolaires

Depuis la rentrée le service enfance-jeunesse s'est doté d'un nouveau logiciel. Celui-ci permet aux familles de se connecter via « le portail aux familles » pour inscrire ou désinscrire leur enfant aux services péri et extra scolaires mis en place par la commune.

Vous avez jusqu'au dimanche 23h30 pour faire des modifications de présence via le portail, pour la semaine à venir.

Les inscriptions pour les vacances de Toussaint se dérouleront du 3 au 7 octobre, via ce portail.

Attention toujours places limitées pour les petites vacances.

1^{ère} commune de la Sologne

Chaumont-sur-Tharonne a reçu cet été le label «+Nature» qui récompense les communes qui s'engagent dans une gestion écologique de et durable de l'ensemble de leurs espaces extérieurs.

La commission municipale « Environnement » poursuit un travail structurant des pratiques vertueuses des agents du service technique impulsées par leur responsable, Franck Carlier.



Lotissement des Bordes : projets de rétrocession :

Suite des demandes du lotisseur, le conseil a acté le principe d'étudier la rétrocession de la voirie et les réseaux du lotissement à la commune par une procédure d'acquisition amiable, ainsi que la rétrocession d'une parcelle (AP 364 de 330m²) correspondant à un chemin.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs -pompiers :

Afin de financer l'animation musicale des festivités du 14 juillet, une subvention exceptionnelle de 350 € a été votée.

Décision modificative n°1 du budget principal :

Afin de verser la subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers et augmenter les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants, le conseil municipal a voté la décision modificative en

section de fonctionnement suivante : - 550 € en dépenses imprévues et + 350 € subvention aux associations et + 200€ pour dotation aux provisions.

Dissolution du CCAS et création du comité consultatif communal d'action sociale :

Dans un souci de simplification administrative, le conseil municipal a dissous le CCAS (intégration du budget à celui de la commune, et créé un comité consultatif communal d'action sociale.

Modalités de publicités des actes :

A compter du 1er juillet 2022, la publicité des actes réglementaires sera assurée sous forme électronique. Toutefois notre commune pouvant déroger à cette règle, le conseil a décidé de conserver une publicité par voie d'affichage.

Convention territoriale globale de services aux familles :

Le conseil municipal a approuvé cette convention de partenariat avec la CAF et la communauté de communes « Cœur de Sologne » pour optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle d'interventions sur les territoires.

Bienvenue à Sandra DEPELCHIN



Depuis le 12 septembre, Sandra a intégré le service administratif de la mairie. Elle vous accueille pour toutes vos démarches à la mairie du lundi au samedi de 9h à 12h.

#Zoom sur



Le cabinet Vétérinaire - Ostéopathe

Installée en Sologne depuis 3 ans, Madame BOUFIOULX a exercé dans différentes cliniques avant d'ouvrir son propre cabinet vétérinaire et ainsi réaliser son rêve. Chaumont-sur-Tharonne étant un village dynamique et en plein développement, c'était une évidence que son cabinet trouverait facilement sa place. Installée à Chaumont en Mai 2021, dans l'ancienne maison du kinésithérapeute, elle a voulu créer avant tout une atmosphère familiale. L'atout de ce lieu a permis de transformer la partie professionnelle déjà existante en lieu d'exercice de la médecine vétérinaire, avec de la chirurgie, ainsi que de l'ostéopathie à laquelle elle accorde une grande importance.



**9 résidence de la Motte Gaullier
02.36.38.22.47**

#Urbanisme

| | |
|------------------------|--|
| Déclaration de travaux | Division de terrains- <i>J.GAUTHEROT</i> |
| | Piscine - <i>L.GAUTIER</i> |
| | Réhabilitation - <i>D.ADAM</i> |
| | Piscine Naturelle - <i>D.ROBILLIARD</i> |
| | Clôture - <i>D.AUDIN</i> |
| Permis d'aménager | Division de terrain - <i>J.BROUDOU</i> |
| | Création de lots - <i>J.GAUTHEROT</i> |
| Permis de Construire | Maison - <i>BENICHON/PEREIRA</i> |
| | Maison - <i>L.CHOUA</i> |
| | Garage - <i>S.BARON</i> |
| | Hangar et bureau - <i>Y.BORDET</i> |

Un mot Solognot

BERDASSER

Parler beaucoup de façon peu raisonnable, parler à tort et à travers... perdre son temps.

